

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 05 octobre 2023

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 10
octobre 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 29
septembre 2023

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Laure LAURENT

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN,
Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD,
Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVALT,
Delphine CHAPUIS, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF,
Etienne FILLOT, Sonia MONFORT, Laurent
KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline
BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian
DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne
TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON,
Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Stéphane GONZALEZ, Aïcha BEZZAYER, Laurent
DURIEUX, Camille EL-BATAL, Eric VALOIS, Caroline
VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Eric
PEREZ

Pouvoirs :

Stéphane GONZALEZ à Marylène MILLET, Aïcha
BEZZAYER à Ikrame TOURI, Laurent DURIEUX à Laure
LAURENT, Camille EL-BATAL à Laurent KAZMIERCZAK,
Eric VALOIS à David HORNUS, Caroline VARGIOLU à
Céline MAROLLEAU, Bruno DANDOY à Claudia VOLFF,
Coralie TRACQ à Yamina SERI,

Membres absents à la séance :

MODIFICATION DE
REPRÉSENTANTS DU CONSEIL
MUNICIPAL AU SEIN
D'ASSOCIATIONS ET INSTANCES

Délibération : 10.2023.100

Transmis en préfecture le : 10/10/2023

RAPPORTEUR : Madame Marylène MILLET

Les statuts de certaines associations, dont ceux de l'Association musicale de Saint-Genis-Laval et du Centre social et culturel des Barolles, disposent que des membres du conseil municipal doivent être désignés pour représenter la commune au sein de leur conseil d'administration.

Le conseil d'administration de l'Association musicale de Saint-Genis-Laval comprend une élue représentante titulaire, madame Aïcha Bezzayer et une élue représentante suppléante, madame Camille El-Batal, désignées par le conseil municipal lors de sa séance du 23 juillet 2020.

Suite au désistement de madame Camille El-Batal, il est demandé au conseil municipal de désigner un nouveau conseiller municipal en tant que représentant suppléant de la commune au sein du conseil d'administration de l'Association musicale de Saint-Genis-Laval. La candidature de Madame Françoise Bérard est proposée.

Le conseil d'administration de l'association du centre social et culturel des Barolles comprend deux élus représentants titulaires, monsieur Laurent Durieux et madame Sonia Monfort, cette dernière souhaitant céder sa place. La candidature de madame Françoise Bérard est proposée.

Par ailleurs, d'autres modifications sont proposées afin de mettre en adéquation les désignations avec les disponibilités et compétences de chacun. Cela porte sur la mission locale, Sud Ouest emploi et les instances scolaires, du fait notamment la démission de madame Delphine Chapuis de certaines de ses fonctions représentatives.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les précédentes délibérations du conseil municipal portant désignation de représentants pour la durée du mandat ;

Vu l'avis de la commission municipale n°4 « Finances, Affaires générales, Développement économique, Ressources humaines » du 28 septembre 2023 ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du désistement de madame Camille El-Batal de sa fonction de représentant suppléant de la commune au sein du conseil d'administration de l'association musicale de Saint-Genis-Laval et du désistement de madame Sonia Monfort de sa fonction au sein du conseil d'administration du centre social et culturel des Barolles.
- **DÉSIGNER** madame Françoise Bérard pour remplir la fonction de représentante de la commune au sein du conseil d'administration du centre social et culturel des Barolles et la fonction de représentante suppléante de la commune au sein du conseil d'administration de l'association musicale de Saint-Genis-Laval, à compter de l'entrée en vigueur de la délibération.
- **DÉSIGNER** monsieur Jacky Béjean en qualité de représentant titulaire de la commune au conseil d'administration du collège Jean Giono, et en qualité de représentant suppléant dans les conseils des écoles, en lieu et place de madame Delphine Chapuis.
- **DÉSIGNER** monsieur Bruno Dandoy représentant suppléant de la commune auprès de Sud Ouest emploi, fonction non pourvue à ce jour.
- **PRONONCER** la permutation des fonctions de représentation auprès de la Mission locale et désigner madame Ikrame Touri titulaire et monsieur Stéphane Gonzalez suppléant.

Dénomination association ou instances	Titulaire	Suppléant
Association musicale de Saint-Genis-Laval	Aïcha BEZZAYER	Françoise BÉRARD
Sud Ouest Emploi	Stéphane GONZALEZ	Bruno DANDOY
Mission locale	Ikrame TOURI	Stéphane GONZALEZ
Centre social et culturel des Barolles	Laurent DURIEUX Françoise BÉRARD	
Maternelle Joseph Bergier	Laure LAURENT	Jacky BÉJEAN
Maternelle Etienne Guilloux	Laure LAURENT	Jacky BÉJEAN
Ecole primaire Albert Mouton	Laure LAURENT	Jacky BÉJEAN
Ecole primaire Etienne Guilloux	Laure LAURENT	Jacky BÉJEAN
Ecole primaire Paul Frantz	Laure LAURENT	Jacky BÉJEAN
Organisme de gestion des écoles catholiques (OGEC)	Laure LAURENT	Jacky BÉJEAN
Collège Jean Giono	Jacky BÉJEAN	Laure LAURENT

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Marylène MILLET**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,

Laure LAURENT

**La Maire,
Marylène MILLET**



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.